

## Compte-rendu des recours de notation 2015

Les CAP Locales de recours de notation se sont déroulées avec les appels des Inspecteurs et des Contrôleurs mardi 30 juin et ceux des Agents jeudi 2 juillet.

En réponse aux déclarations liminaires des Organisations Syndicales, le Président de la CAP Locale, Monsieur Mignon, nous a indiqué qu'il était conscient des difficultés d'effectifs (ce constat remonte de toutes les DDFiP au niveau national) mais les suppressions d'emplois étant décidées par le Parlement, il se devait d'appliquer la répartition de celles-ci au niveau local. D'autre part, il annonce depuis plusieurs CTL ou CAP Locales sa crainte de voir des suppressions encore plus importantes pour l'année prochaine.

Monsieur Mignon nous a indiqué également que toutes les missions de la DGFIP étaient maintenues et toutes importantes, mais il pense qu'il sera peut-être bientôt temps d'envisager de prioriser certaines de celles-ci compte tenu des charges de travail et des difficultés d'effectifs.

Monsieur Josserand nous a confirmé que les procédures de l'entretien d'évaluation étaient longues et chronophages et qu'il n'avait attribué aucune réduction d'ancienneté au niveau du recours hiérarchique renvoyant ainsi tous les dossiers devant la CAP Locale. Pour **Solidaires Finances Publiques** seules les CAP Locales puis Nationales sont compétentes et légitimes pour statuer sur les recours de notation.

En 2015, il y a eu 18 recours devant l'Autorité Hiérarchique, 5 entretiens demandés et enfin 16 recours devant la CAP Locale (6 Inspecteurs, 7 Contrôleurs et 3 Agents).

Au cours de cette CAP Locale, nous avons signalé à l'administration que certains chefs de service affirmaient encore aux agents qu'ils ne pouvaient pas leur attribuer des "excellents" dans le tableau synoptique, ce qui est faux. Si le chef de service invoque cette excuse pour ne pas attribuer des "excellents", l'agent est en droit de demander des explications.

A l'instar des années précédentes, nous constatons que les agents qui ont fait preuve de mobilité, géographique ou professionnelle sont désavantagés dans leur notation par leurs nouveaux chefs de service tant au niveau de leur tableau synoptique, de leurs appréciations littérales que de leur avancement d'ancienneté.

D'autre part, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** et des autres organisations ont été très choqués par plusieurs rapports de chefs de service suite au recours de leurs agents. En effet, certains d'entre eux ont été très durs, parfois agressifs et mêmes blessants. Ces rapports ont été très mal vécus par les agents qui ont fait appel, et, surtout, n'apportent rien à la CAP Locale. L'ensemble des Organisations Syndicales a demandé au Président de rappeler aux chefs de service qu'ils n'avaient aucun intérêt à blesser les agents qui faisaient des recours, qu'ils ne leur insufflèrent pas plus de motivation de cette manière, bien au contraire, et que compte tenu de leur charge de travail, ces chefs de service devaient faire preuve d'un peu plus de discernement lors de l'établissement des rapports.

Vous trouverez, ci-après, le tableau des répartitions des marges d'évolution en fonction des catégories d'agents.

.../...

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les indications suivantes :

R2 : marge d'évolution ou avancement d'ancienneté de 2 mois ;

R1 : marge d'évolution ou avancement d'ancienneté de 1 mois.

Catégorie d'agents	CAP Locale			Solidaires Finances publiques			Marges rendues
	Nbre Recours	Réserves	Distribuées	Nbre Recours	Réductions obtenues	Modifications	
Inspecteurs	6	1 R2	1 R2	1			2 R1
		3 R1	2 R1		1 R1		
Contrôleurs	7	1 R2	1 R2	3		3	3 R1
		5 R1	3 R1		2 R1		
Agents	3	1 R2	1 R2	2	1 R2	2	9 R1
		9 R1	1 R1				

Les agents ayant obtenus une marge R2 avaient déjà obtenus un R1 avant la CAP Locale. En conséquence ils rendent leur R1 après la CAP Locale, ce qui augmente les marges rendues.

Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** insistent sur la nécessité d'être très attentif à l'évolution du tableau synoptique mais aussi aux termes employés dans les appréciations littérales. N'hésitez pas à demander aux Capistes ou militants locaux de lire votre compte-rendu d'entretien professionnel, une lecture objective pouvant apporter un éclairage différent.

Enfin, la DDFiP de Vendée n'utilise pas toutes les réductions d'ancienneté à sa disposition et les rend à la Centrale. Alors, n'hésitez pas à faire appel si vous estimez être lésés.

**Capistes représentants de Solidaires Finances Publiques :**

Inspecteurs : Françoise FABRE et Pierre HÉRAULT ;

Contrôleurs : Thierry LOIRAT, Patrick ROUMILLY, Alain TARAUD et Françoise JEZEQUEL ;

Agents : Carl GIRARD, Odile NIZERY, Raphaël LAGARDE et Nadège VRIGNON.

Expert permanent Siégeant à chaque CAP : Pascal THOMAS.